

## **COTISATIONS**

Le montant des cotisations 2025 est fixé à :

- 235€ pour le premier membre d'une famille
- 205€ pour les membres suivants d'une famille
- 140€ pour une 2è appartenance (membre qui cotise déjà dans un autre club Lifras pour 2025)

Le numéro de compte du SIP ASBL est : BE23 9790 7184 6891

N'oubliez pas d'indiquer votre nom en communication.

## VISITE MEDICALE - ASSURANCE -

Les formulaires sont disponibles sur notre site sip-plongee.be, rubrique Documents.

Pour la plongée adulte (dès 14 ans), sachez qu'il y a des changements :

- Vous pouvez comme avant remplir le formulaire médical et le faire signer chez votre médecin (lien direct).
- Vous pouvez compléter vous-même un document d'un nouveau type : « CACI » qui démarre avec un questionnaire que vous remplissez vous-même (<u>lien direct</u>).

Si vous êtes « non-breveté » ou 1\*, <u>et</u> que vous pouvez répondre « non » à toutes les questions de la page 1 et éventuellement de la page 2, vous pouvez signer la page 1 et envoyer uniquement cette page 1.

Dans les autres cas, l'avis médical est requis. Le questionnaire est alors couvert par le secret médical, et vous ne transmettez que la page 3 que le médecin aura complétée.

Un suivi cardiologique est recommandé, surtout si vous vous adonnez à des plongées plus sportives ou plus engagées, et en tenant compte de votre âge. Le cas échéant, discutez avec votre médecin généraliste qui vous prescrira un ECG à l'effort chez un cardiologue.

Les règles à l'étranger peuvent différer. Le prestataire étranger vous demandera souvent un examen médical plus récent qu'un an ou même 6 mois.

Pour les enfants de 8 à 13 ans, un autre formulaire spécifique « enfants » (<u>lien direct</u>) est à votre disposition, et la visite chez le médecin s'impose.

Envoyez un scan de vos visites médicales à secretaire@sip-plongee.be.

Assurance plongée : sachez que les coordonnées se trouvent sur votre carte CMAS. Il s'agit de la compagnie AIG via le courtier belge Arena.